



Vote B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



26085774

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

26 JUIN 2026

Le Greffier

N° d'entreprise : **0422 213 581**

Nom

(en entier) : **LABAB**

(en abrégé)

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **CHAUSSÉE DE CHATELINEAU 256 A 6061 CHARLEROI**

Objet de l'acte : **NOMINATION ET DEMISSION**

Ce 2 avril 2026 au siège d'exploitation de la Société, s'est réunie l'assemblée générale de la SRL LABAB, Société à Responsabilité Limitée de droit belge, dont le siège social est établi Esplanade René Magritte 11 à 6010 COUILLET et immatriculée à la B.C.E. sous le numéro 0422.213.581.

BUREAU

La séance est ouverte à 10 h 00, sous la présidence de Monsieur Sacha PIERARD.

Sont présents les actionnaires suivants :

-La SRL PIERARDS AXESS, dont le siège social est situé Chaussée de Châtelineau 256 à 6061 Montignies-sur-Sambre, immatriculé à la BCE sous le n° 1034.199.845, représentée par Monsieur Sacha PIERARD, administrateur, détenant 408 actions.

-Monsieur Sacha PIERARD, détenant 175 actions.

Il est constaté que la totalité des actions, soit 583 actions, est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Monsieur le Président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée a pour objet du jour :

1. Nomination d'un nouvel administrateur et de son représentant permanent
2. Approbation de la convention de rémunération du nouvel administrateur
3. Démission d'un administrateur
4. Date d'effet
5. Pouvoirs

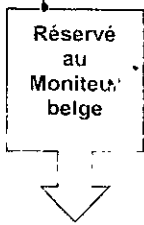
II. pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

III. l'intégralité des actions existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Mentionner sur la dernière page du Vote B :

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)



Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Décide de nommer à la fonction d'administrateur :

☐ La SRL PIERARDS AXESS, dont le siège social est situé Chaussée de Châtelineau 256 à 6061 Montignies-sur-Sambre, immatriculé à la BCE sous le n° 1034.199.845, avec Monsieur Sacha PIERARD en qualité de représentant permanent.

2. Approbation de la convention de rémunération de la SRL PIERARDS AXESS

3. Acte la démission de Monsieur Jacques PIERARD en sa qualité d'administrateur.

4. La nomination et la démission prennent effet à partir de ce jour.

5. Pouvoir est donné à Maître Olivier D'AOUT, avocat au barreau de Liège, avec pouvoir d'agir séparément et de subdélégation, en vue d'effectuer la publication aux Annexes du Moniteur belge du présent procès-verbal.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30

Dont procès-verbal.

Le président

Pour acceptation de leur mandat

SRL PIERARD AXESS
Sacha PIERARD

Pour confirmation de sa démission

Jacques PIERARD

Déposé en même temps que le PV du 2/04/2026

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2026 - Annexes du Moniteur belge